



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
**DES DEUX RIVES**

## **BUREAU COMMUNAUTAIRE**

### **SEANCE DU 17 FEVRIER 2023**

L'an deux mille vingt trois, le 17 Février à dix sept heures, le Bureau Communautaire légalement convoqué par courrier du 10 Février 2023, s'est réuni dans les locaux de la Communauté de Communes des Deux Rives, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul TERRENNE, 1<sup>er</sup> Vice-Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

### **2023D8-5-13**

### **OBJET : APPROBATION D'UNE CONVENTION ENTRE LA CC2R ET LE VALENCE D'AGEN ROLLER DEUX RIVES, POUR LA MISE À DISPOSITION DU PATINODROME DE LA CC2R**

#### **Etaient présents :**

Messieurs, TERRENNE Jean Paul, DELACHOUX Jean-Paul, RENAUD Olivier, Madame FILLATRE Francine, DELFARIEL Eric, BENOIT Pascal, DOUSSON Bruno, RATTO Stéphan, Madame LE CORRE Christiane, Jean DUPUY, et BOYER Serge

#### **Absents excusés :**

Messieurs BAYLET Jean Michel, Madame MAERTEN Marie Bernard, (donne pouvoir à Jean-Paul DELACHOUX), MERIEL Guy (donne pouvoir à Eric DELFARIEL)

#### **Assistait à la réunion :**

Mr BRAJOUX Pascal : Directeur Général des Services

Monsieur Eric DELFARIEL a été désigné secrétaire de séance

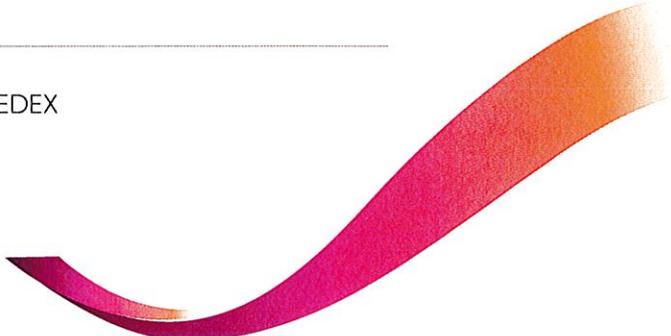
---

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : [info@cc-deuxrives.fr](mailto:info@cc-deuxrives.fr)



2023D8-5-13

**OBJET : APPROBATION D'UNE CONVENTION ENTRE LA CC2R ET LE VALENCE D'AGEN ROLLER DEUX RIVES, POUR LA MISE À DISPOSITION DU PATINODROME DE LA CC2R**

La Communauté de Communes des Deux Rives (CC2R) met à disposition de l'Association Valence d'Agen Roller Deux Rives le site du patinodrome, composé d'une piste et d'un anneau routier.

Cette association est un club de roller proposant des cours à destination d'enfants et d'adultes. Elle a pour but de développer la pratique sportive. Elle organise également des événements à vocation plus transversale, ainsi que des compétitions nationales et internationales.

A ce titre, elle est en lien avec des clubs, associations, équipe de France, ou fédérations de roller, pouvant être amenés à utiliser le patinodrome de la CC2R par l'intermédiaire de cette association.

Aussi, il est nécessaire d'acter les conditions d'utilisation du patinodrome, par mise à disposition gracieuse auprès de cette association gestionnaire du club.

Pour cela, il est préférable de formaliser une convention de mise à disposition, pouvant être d'une durée de 1 an renouvelable par tacite reconduction, pour une période n'excédant pas 3 ans.

Le Président propose d'en délibérer et de l'autoriser à signer cette convention.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE

- d'accepter les propositions du Président,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer cette convention.

Fait à Valence d'Agen, le 17 février 2023  
Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme  
A Valence d'Agen, le 20 février 2023

Le secrétaire de séance désigné  
Le Maire de PERVILLE

Le Président de la Communauté de  
Communes des Deux Rives



Eric DELFARIEL

Jean Michel BAYLET

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le **21 FEV. 2023**

Affiché sur le panneau des annonces légales le **21 FEV. 2023**

## AR Préfecture

### Approbation d'une convention entre la CC2R et le Valence d'Agen Roller Deux Rives, pour la mise à disposition du Patinodrome de la CC2R

Identifiant unique de l'acte : 082-248200016-20230217-2023D8\_5\_13-DE

Numéro d'acte : 2023D8\_5\_13

Date de décision : 17/02/2023

Nature : DELIBERATIONS

Code matière : 8-5-0-0-0 (Domaines de compétences par  
thèmes / Politique de la ville-habitat-  
logement)

Fichier acte : 2023D8-5-13-Approbation d'une convention  
entre la CC2r et le Valenced' agen roller  
deux rives.pdf

---

Fichier(s) annexes(s) : 2-Convention mise à disposition  
patinodrome-V2023.pdf

---

Collectivité émettrice : cc-des-deux-rives

Acte transmis par : Delphine LANGLOIS

---

Date d'envoi de l'acte : 21/02/2023 15:38:26

**Date de réception de l'AR : 21/02/2023 15:43:48**